

République Française
Département du Rhône
Commune de Chaussan

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du Samedi 04 février

| Nombre de membres | | |
|-------------------|----------|---------------------------|
| Afférents | Présents | Qui ont pris part au vote |
| 15 | 13 | 14 |

L'an deux mille vingt-trois, le samedi 04 février à 09h00, le Conseil Municipal de la Commune de CHAUSSAN s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal de Chaussan, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Luc Chavassieux, maire, en session ordinaire.

Sur la convocation qui leur a été adressée par le maire le 31 janvier.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la mairie le 31 janvier 2023

Membres présents : M Chavassieux Luc, Mme Blanc Anik, M Guyot Didier, Mme Besson Chantal, M Rolland Alain, M Furnion Pascal, Mme Duroch Aline, Mme Raboisson Croppi Laurence, M Charvolin Jean-Jacques, M Grange Christophe, M Langlet Pascal, Mme Bertelle Emilie, M Aymard Nicolas

Membres excusés :

Mme Martini Laurence

Mme Lagardette Marie-Gabrielle donne pouvoir à Mme Blanc Anik

Secrétaire de séance : M Rolland Allain

D2023_007 – Demande de subvention Fond Vert

Le Gouvernement a mis en place une nouvelle dotation dont l'objectif est d'offrir à toutes les collectivités des ressources nouvelles pour accélérer leur transition écologique.

Doté de 2 milliards d'euros au niveau national, ce nouveau fonds s'adresse à toutes les collectivités territoriales et à leurs groupements avec un triple objectif décliné en axes et mesures :

- Axe 1 : Le renforcement de la performance environnemental
- Axe 2 : Adaptation au changement climatique
- Axe 3 : L'amélioration du cadre de vie

Entendu que la commune de CHAUSSAN sollicite le fond vert., exercice 2023, au titre de l'opération de rénovation énergétique de l'école.

Entendu la présentation de l'APD concernant la rénovation Energétique de l'école du Loup.

Coût prévisionnel des travaux : 908 269.63 € HT

Et sollicite une subvention de 245 000€

Entendu la présentation du plan de financement

| Coût HT | | Recette | |
|--|--------------------|----------------------------------|--------------------|
| Extension local technique | 28 300€ | DETR | 308 750€ |
| Isolation Combles Sarking Remplacement Verrière Réfection | 117 500€ | Département (Notifié en 2022) | 65 000€ |
| Remplacement menuiserie | 173 500€ | Fond vert | 245 000€ |
| Façades ITE Bardage | 250 700€ | Copamo | 25 000€ |
| Isolation en plafond du sous sol | 2 400€ | Agence de l'eau | 30 000€ |
| Aménagements intérieurs | 22 800€ | ADEME | 50 000€ |
| Electricité | 54 573.20€ | Auto-financement | 184 519.63€ |
| Plomberie Chauffage Ventilation | 84 316.63€ | | |
| Forage | 71 680€ | | |
| Nettoyage final | 5 000€ | | |
| Installations de chantier | 15 000 | | |
| Extérieurs | 83 500€ | | |
| TOTAL | 908 268.63€ | TOTAL | 908 269.63€ |

Le Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, à l'unanimité

Approuve la demande au titre du Fond Vert,

Sollicite auprès des services de l'Etat le versement d'une subvention, la plus élevée possible, au titre du fond vert., selon le dossier joint à cette délibération.

Ainsi faite et délibéré, les jour, mois et an susdits

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme

| |
|---------------|
| Vote |
| A l'unanimité |

Le Maire

Luc Chavassieux



Envoyé en préfecture le 13/03/2023

Reçu en préfecture le 13/03/2023

Publié le



ID : 069-216900514-20230204-2023_007-DE